

COPY.

Lloyd's Register of Shipping,

71, Fenchurch Street, E.C. 3.

le 17 Mai 1929.

Messieurs,

S. Revenant à votre lettre du 18 Décembre écoulé relative à l'inspection de la chaudière de votre remorqueur "ITAPAGIPE", je me permets de vous informer que le Comité a eu devant lui, dans sa séance de ce jour, un rapport établi par un inspecteur désigné par le représentant du Lloyd à Bahia, suivant lequel la chaudière de ce navire a été examinée et trouvée en très mauvais état.

L'inspecteur ajoute qu'il sera nécessaire de transporter la chaudière à terre pour réparations importantes et qu'entretiens elle ne peut pas rester classée, et dans ces circonstances et étant donné que l'inspection qui était maintenue échue n'a pas été complétée comme exigé, le Comité a donné des instructions pour que la classe du navire dans le Register soit rayée par un trait rouge indiquant la non-observation des règlements de la Société.

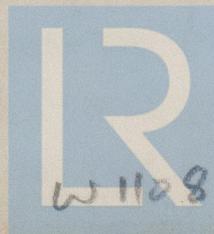
Je dois ajouter que vu le retrait de la cote de ce navire, la marque de francbord fixée par le Comité ainsi que le tirant d'eau correspondant seront aussi annulés, et le certificat de francbord perdant de ce fait sa valeur devrait être retourné à ce bureau.

2.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations
distinguées.

Secrétaire.

Société de Construction du Port de Bahia,
98, bis, Boulevard Haussmann,
PARIS.



© 2020

Lloyd's Register
Foundation

0158 2/2